

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 25200TourAuver avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/06/2025
Objet : convention d'occupation de l'immeuble communal sis 25 rue de la Tour d'Auvergne

Nature : Arrêtés individuels
Matière : Domaine et patrimoine - Locations
Date de télétransmission : 16/06/2025 Agent de transmission : AUTOMATE
Acte : DFCAJI_D2025_200 convention d_occupation 25 rue de la Tour d_Auvergne.pdf
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

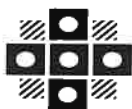
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250616-25200TourAuver-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/06/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
de la Commande Publique,
des Affaires Juridiques et Immobilières
Service Affaires Juridiques et Patrimoine
DFCPAJI_D2025_0200

**DECISION MODIFICATIVE
CONVENTION D'OCCUPATION DE
L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS A
TOURCOING 25, RUE DE LA TOUR
D'Auvergne**

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° DFCPAJI AR2024_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions d'occupation ;

Vu la décision n°DFCPAJI_D2025_0167 du 19 mai 2025 autorisant la signature d'une convention de mise à disposition de l'immeuble communal sis 25, rue de la Tour d'Auvergne à Tourcoing (59200) au profit de l'association Diocésaine de Lille ;

Considérant que la convention d'occupation de l'immeuble sis 25, rue de la Tour d'Auvergne au profit de l'association Diocésaine de Lille est arrivée à son terme le 31 décembre 2022 ;

Considérant la demande formulée par l'association Diocésaine de Lille auprès de la Ville de Tourcoing pour le renouveler ladite convention ;

Considérant qu'une décision en date du 19 mai 2025 autorisait la signature d'une convention de mise à disposition de l'immeuble sis 25, rue de la Tour d'Auvergne au profit de l'association diocésaine de Lille ;

Considérant que, du fait d'une erreur matérielle dans la décision susmentionnée, il convient de la modifier,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'Association Diocésaine de LILLE ayant son siège social au 68, rue Royale à LILLE (59800), pour la mise à disposition, à titre onéreux, de l'immeuble communal sis 25, rue de la Tour d'Auvergne à Tourcoing.

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une période de 2 ans et 5 mois (convention en année civile) jusqu'au 30 mai 2025.

Le loyer mensuel s'élève à 331,02 € (trois cent trente et un euros et deux centimes).

Article 2 : La présente décision annule et remplace la décision n°DFCPAJI_D2025_0167 du 19 mai 2025 autorisant la signature d'une convention de mise à disposition de l'immeuble communal sis 25, rue de la Tour d'Auvergne à Tourcoing (59200) au profit de l'association Diocésaine de Lille et sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

16 JUIN 2025

Pour le Maire et par délégation,

Jean-Marie VUYLSTEKER

Premier Adjoint délégué aux Affaires Juridiques



Accusé Réception en Préfecture le : 16/06/2025

Publié sur le site de la Ville le : 16/06/2025

